

Liberté Égalité Fraternité



ARRÊTÉ DEP-2024-274 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CHARPENTIER BOIS, MENUISIER FABRICANT ET MENUISIER INSTALLATEUR

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2020 portant création du certificat d'aptitude professionnelle charpentier bois ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2020 portant création du certificat d'aptitude professionnelle menuisier fabricant ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2020 portant création du certificat d'aptitude professionnelle menuisier installateur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle charpentier bois, menuisier fabricant, menuisier installateur pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Guillaume BIGOT, professionnel

Vice-présidente :

Madame Isabelle SCOTTO, enseignante

Enseignants:

Monsieur Dimitri COURTOIS Madame Mélina DUBOURG Monsieur Pedro GOMES Monsieur Rodolphe RADE

Professionnels:

Monsieur Stephan BERANGER Monsieur Jérôme BOUTEILLER Monsieur Franck DESNOUES Monsieur Jean SCHITTLY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

Frédéric MULLER

SIEC – Maison des examens 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX Tél: 01 49 12 23 00

siec.education.fr

